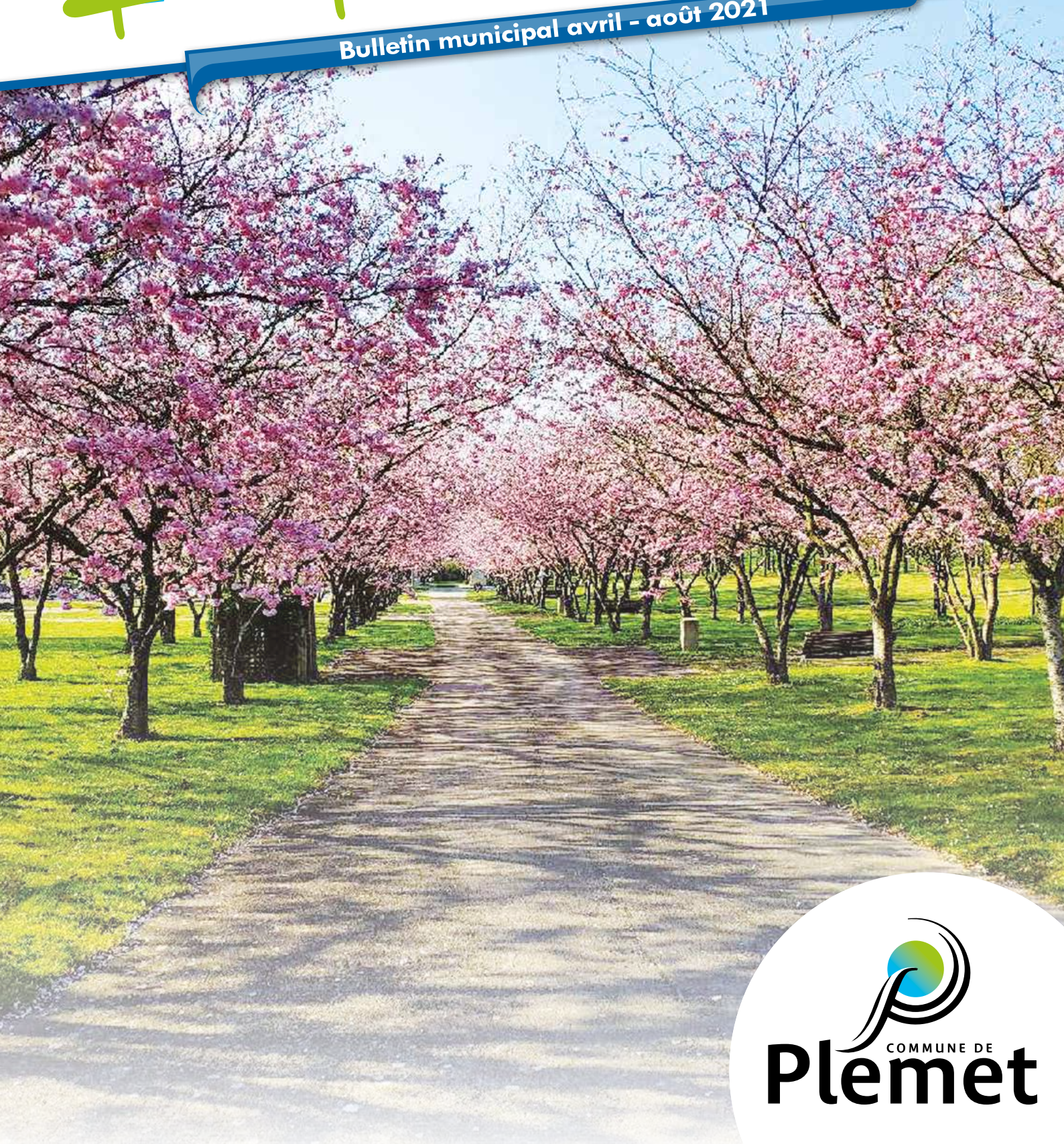


infos **PLÉMET** **LA TERRIÈRE**

Bulletin municipal avril - août 2021



Sommaire

« Ça s'est passé sur Plémet » P. 2 à 8

- Journée de dépistage
- Vaccination
- Concours Maisons Fleuries La Ferrière
- Commémoration du 8 mai
- Épisode neigeux
- Commémoration du 19 mars
- Travaux
- Lotissements : du Courtil, du Clos Doré et la Mare
- Dépôts sauvages
- Dispositif «Argent de Poche»
- Animations sportives communales
- Demande points d'arrêts transport scolaire
- Les écoles

Conseil Municipal P. 9 à 15

- Séance du 21 janvier 2021
- Séance du 25 février 2021
- Séance du 25 mars 2021

En bref P. 16 à 21

- Gendarmerie : application Panneau Pocket
- Enquête INSEE
- FACILHA « Bien vieillir sans son logement »
- JDC en ligne : Journée de Défense et Citoyenneté
- Accueil logement : rénover sans se ruiner
- Syndicat d'Eau du Lié - SAUR
- Assainissement
- Détenteurs non professionnels de suidés
- La chenille processionnaire du pin
- Choucas des tours
- Frelons asiatiques
- Élections
- Le Relais

Vie Associative P. 22 à 26

- Foulées Plémétaises
- Cyclo-club du Ninian
- Club d'Education Canin
- Familles Rurales
- Toujours Belle la Vie
- Main dans la main
- 83^{ème} Semaine Fédérale Internationale du Cyclotourisme
- PASS CULTURE
- Voies Romaines
- Bienvenue :
- Légumes et Fruits du Mené
- Château de Launay Guen

Instant détente P. 27

- La bibliothèque :
- Ateliers sur les souvenirs
- Prix manga 2020
- Bébé lecteur
- Atelier autour de la «lecture augmentée»
- A vos casseroles
- Les dictons
- 500 Trucs et astuces
- Sudoku

État civil - Mémento - Permanences P. 28

- État-civil
- Coordonnées mairie
- Permanences
- Service Enfance
- Maison des Services Publics de Loudéac
- Horaires des déchetteries
- Les Urgences

Vie Locale

L'actualité de la commune sur votre smartphone

Cette application vous permet de recevoir des messages géolocalisés de type « alertes » : vigilance météo, travaux, etc.



L'application « zéro contraintes » : Gratuite et illimitée, sans inscription, sans publicité, respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles n'est effectuée lors du téléchargement de l'application)

Télécharger l'application gratuitement via les boutiques en ligne : Google play (Android) ou Apple store (Iphone).



Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à scanner le QR code de la Mairie ou d'ajouter le code @22210.

Arrivée de Jessica FIEUS



Depuis fin octobre 2020, Jessica est arrivée à l'accueil de la mairie. Elle a en charge l'accueil, l'état-civil, les cimetières et les élections.

Arrivée de Charlotte LE DOURNEUF



Originaire de PONTORSON, Charlotte est arrivée à la Bibliothèque le 1er février en remplacement de Brigitte COGUIC qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Journée de dépistage

À la demande de l'ARS il a été organisé une journée de dépistage à la salle des fêtes de Plémet le mardi 20 avril de 11h à 18h. Afin de limiter la propagation de l'épidémie, la stratégie « Tester, Alerter, Protéger » se renforce. Pour compléter les actions déjà réalisées, des « médiateurs de lutte anti-COVID » sont déployés dans le département.

L'opération a été conduite par l'association départementale de protection civile (ADPC). 63 personnes se sont ainsi présentées lors de cette journée.

Ours

Directeur de la publication :
Chantal Nevo

Rédaction et publication :
Mairie de Plémet

Dépôt légal :
Mai 2021

Impression :
Imprimerie Le Maire

Tirage :
1 500 ex.

Commémorations du 8 mai à Plémet et La Ferrière

73 ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau

Épisode neigeux

Actions mises en place dans l'urgence pour faire face à l'épisode neigeux

Dès le mardi soir, lorsque l'arrêté de circulation émanant de la Préfecture a été promulgué, la gendarmerie a demandé aux poids lourds de se garer sur le parking de l'Escale et sous les hangars photovoltaïques. Avec l'aide du Super U par M. Alain Cadoret, directeur, il a été possible d'approvisionner les 70 routiers en eau et casse-croûtes, à la charge de la commune. Chantal Névo, Maire, Ronan Fernandez, Pierre-Yves Blouin et ses deux fils ainsi que Romain Boutron, ont participé à la distribution. Il y avait des routiers de toutes nationalités, « *Nous avons parlé français, anglais et espagnol* ». Avec l'accord de la Préfecture, le restaurant l'Escale a ouvert pour les toilettes et le café. Le lendemain, des repas à emporter ont également été préparés par le restaurateur. Les chauffeurs ont été agréablement surpris de l'accueil de la municipalité. Le vendredi, il y avait encore 40 camions à l'Escale et le restaurant a encore une fois répondu présent.

Les agents des services techniques ont tourné dès le soir et une bonne partie de la nuit du mardi au mercredi pour déneiger le bourg avec la saleuse et la barre de déneigement. Le mercredi matin, ils ont poursuivi le déneigement sur les routes et les trottoirs sans interruption jusqu'au bourg de La Ferrière. Pour rappel, selon le règlement de voirie, les riverains sont tenus d'entretenir les trottoirs devant chez eux et notamment en cas de neige. Les agents des services techniques ont fait des heures sans rechigner et leur travail a été remarquable. Tous ont été présents, volontaires et réactifs immédiatement.

La municipalité tient également à remercier les agents de la Cuisine Centrale et des accueils périscolaires qui ont répondu présents en cette journée mouvementée



Gagnante du concours photo Facebook : Stéphanie Languille avec son chien Haribo. La photo a été prise à Trémoyas



Commémoration du 19 mars à Plémet et La Ferrière

La population ne pouvant être invitée en raison des conditions sanitaires en vigueur, c'est en comité restreint que la commémoration du 19 mars s'est tenue en présence de représentants de la commune, de la FNACA, de porte-drapeaux.



Vaccination

Les prises de rendez-vous, suivant votre situation (âge ou pathologie) sont à effectuer :

- Soit auprès de votre médecin traitant
- Soit auprès de votre pharmacie
- Soit auprès du centre de vaccination de Loudéac par téléphone au 02.57.18.00.60 ou sur le site Keldoc.com

Les personnes n'ayant pas de famille proche ou de voisins pouvant les aider à s'inscrire auprès du Centre de vaccination de Loudéac peuvent se rapprocher de la mairie.

Concours maisons fleuries de la Ferrière 2020

Après avoir décalé puis reporté la remise de prix au Printemps, Delphine BEUREL Adjointe sur la commune de PLEMET/LA FERRIERE décide d'annuler cet événement en mairie.

Fin mai début juin, elle passera voir les lauréats de ce concours à leur domicile pour leur remettre plante et bon d'achat pour le premier et un bon d'achat pour le deuxième et troisième.

Bien sûr, le concours est reconduit en 2021 !

Aussi n'hésitez pas à entretenir et embellir jardin et potager...

Maison LE HO



- 6 logements inclusifs pour personnes âgées et/ou en situation de handicap, disponibles courant du 2nd semestre :
 - o 2 T3
 - o 3 T2
 - o 1 Studio
- Les inscriptions sont à déposer en mairie et seront étudiées en commission.

Réception travaux rue de la Grée

L'enrobé de la voirie qui dessert la gendarmerie, le parking de la Halle des sports et le centre de rééducation a été remis à neuf.



Presbytère

Rénovation des trois étages dont une partie pour la location

- Rez-de-chaussée : création de 2 bureaux, avec une salle de rangement et une salle de réunion.
- 1er niveau : un logement T3, un studio
- 2nd niveau : un logement T3



Rue de la Gare

Les travaux sont en cours. Suite aux intempéries et à la situation sanitaire, la fin des travaux est prévue au début de l'automne.

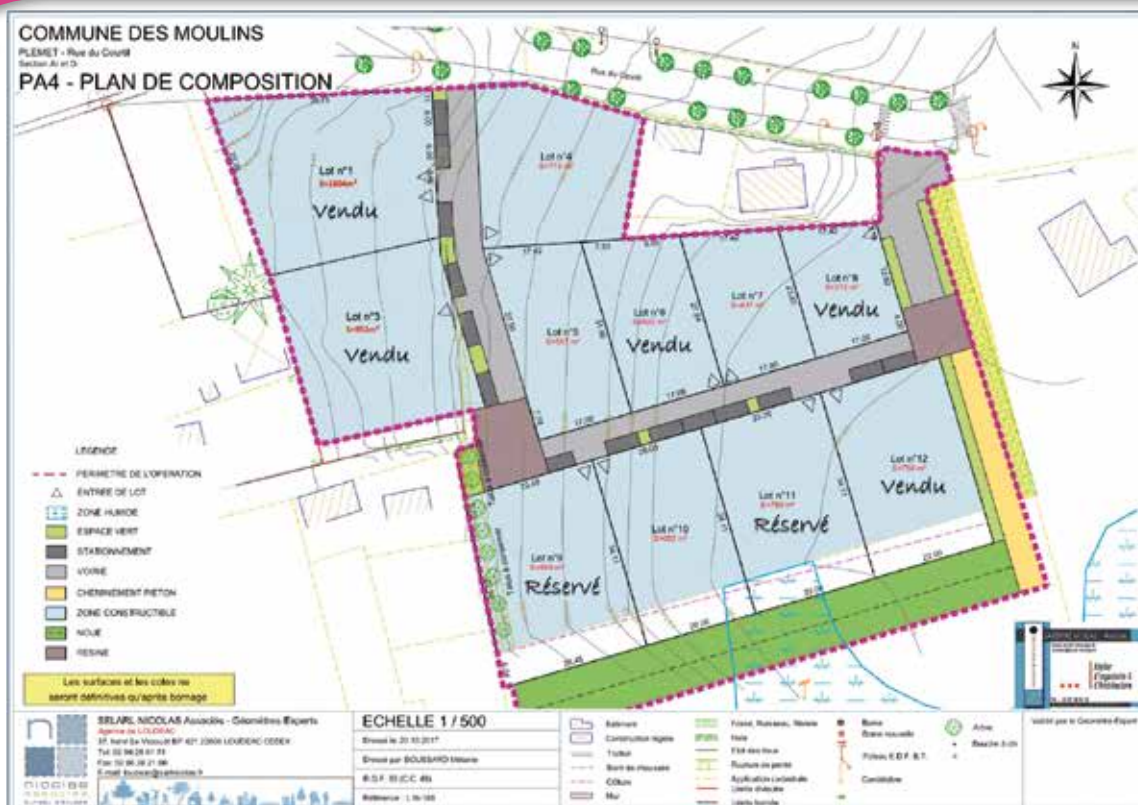


Écluse routière – La Ferrière

Une écluse provisoire a été mise en place afin de tester l'impact sur les vitesses excessives constatées dans le bourg de La Ferrière. Cette écluse a été retirée début avril. Une étude est en cours pour une éventuelle installation.



LOTISSEMENT DU COURTIL



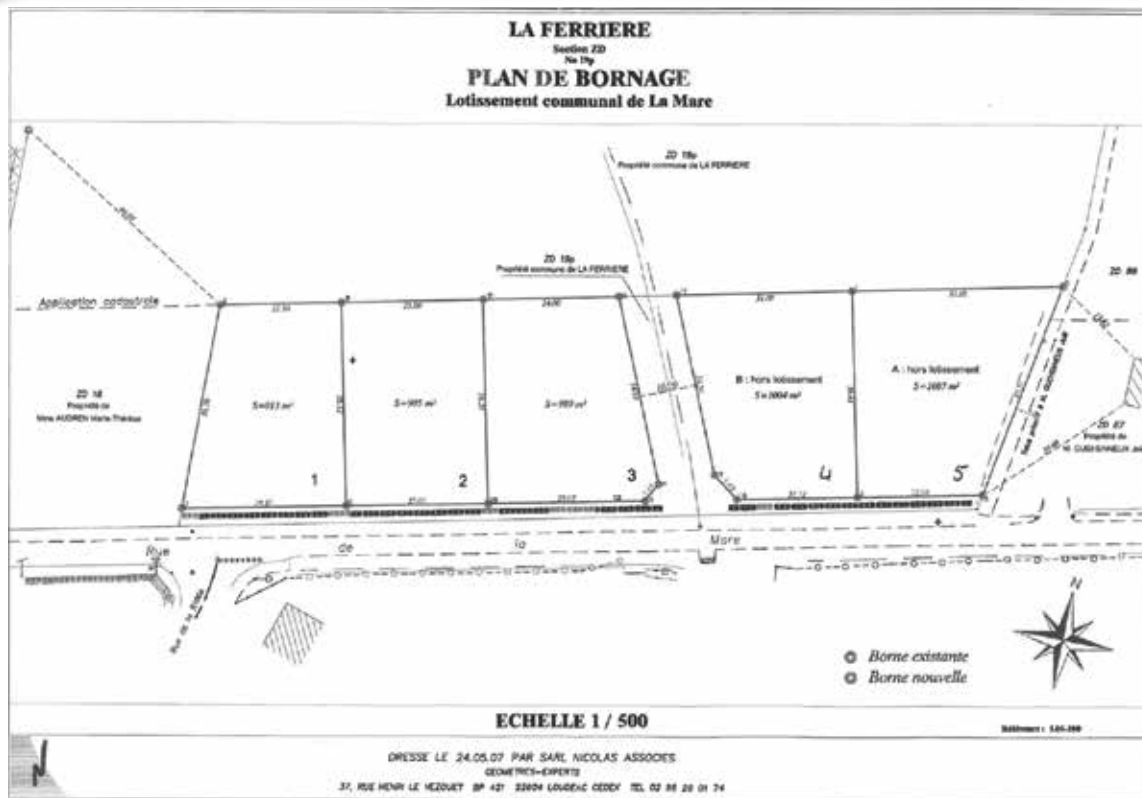
Il reste 4 lots à vendre dans le lotissement du Courtil.
Prix au m² : 30 €

LOTISSEMENT DU CLOS DORÉ (ST LUBIN)



Il reste 4 lots à vendre dans le lotissement du Clos Doré.
Prix au m² : 20 €

LOTISSEMENT DE LA MARE (LA FERRIÈRE)



Il reste 1 lot à vendre dans le lotissement de la Mare.
Prix au m² : 5 €

Dépôt sauvage

Il a été constaté à plusieurs reprises des dépôts sauvages de déchets et objets divers en campagne. Ces dépôts seront systématiquement signalés en gendarmerie. Tout contrevenant est passible d'une amende.

Nous faisons appel au sens civique de chacun et vous remercions de votre compréhension.

Pour rappel, la déchetterie de Plémet est ouverte du mardi au samedi de 14h à 17h45.



Décès des 3 doyens de La Ferrière :

M. Ange RIO est décédé dans sa 92ème année. Il était le doyen de la commune. Ange était agriculteur à Quiauduc et membre actif du club de l'Amitié.

M^{me} Simone RAULET est décédée à l'âge de 97 ans. Elle était la doyenne de la commune. Simone était couturière dans le bourg de La Ferrière et membre actif du club de l'Amitié.

M^{me} Anne BLOT est décédée à l'âge de 95 ans.

Dispositif « Argent de Poche »

Ce dispositif offre la possibilité aux jeunes âgés de 16 à 18 ans et résidant sur la commune, contre indemnisation en argent liquide, de réaliser auprès des services communaux de menus travaux aux cours des congés scolaires.

Il s'agit de mission d'une durée de 3h le matin de 9h à 12h indemnisée 5€/heure.

Les missions à réaliser sont variables : travaux d'entretien manuel des espaces verts, classement et rangement administratif, entretien des locaux municipaux, petits travaux de peinture et de nettoyage, aide à la bibliothèque, au multi-accueil, à la cuisine centrale...

Cette opération citoyenne et éducative permet au jeune, placé sous la responsabilité d'un encadrant communal identifié, de découvrir sa commune et un métier. Ces missions lui permettront de créer du lien et de valoriser son action vis-à-vis des adultes et notamment de ses habitants. Participer à l'embellissement de son cadre de vie permet de le respecter et de le préserver.

C'est aussi pour la collectivité d'accompagner une première expérience de travail et d'accorder une indemnisation pour services rendus.

Les jeunes désirant participer à ce dispositif seront invités à venir retirer à l'accueil de la mairie un dossier de candidature à compléter. Celui-ci devra être accompagné d'une lettre de motivation.

Animations sportives communales

La mairie est soucieuse des activités faites pour l'ensemble de la population. C'est pour cela que Gaëlle et Alban ont mis en place des sessions sportives vers la population sur le site de la mairie ainsi que des flyers pour les personnes non équipées d'internet. Concernant les enfants, malgré la Covid, nous continuons à les accueillir durant les vacances pour leur proposer diverses activités. Et pour nos aînés de l'EHPAD, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos résidents pour leur proposer toujours un peu d'exercice de motricité. Nous avons repris les activités adultes le vendredi matin dans la limite des places disponibles par rapport aux conditions sanitaires en vigueur.



DEMANDE DE POINT D'ARRÊT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES DE PLÉMET ou CIRCUIT COLLÈGE LYCÉE – Rentrée scolaire 2021-2022

Le Conseil Régional, organisateur des circuits scolaires, souhaite dès à présent connaître les besoins nouveaux à prendre en compte pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021 afin d'établir les différents circuits.

Les familles qui souhaiteraient des adaptations à ces circuits (arrêts supplémentaires) sont priées de bien vouloir déposer une demande écrite, à la mairie de PLEMET ou de LA FERRIERE, avant le 20 mai 2021 dernier délai.

Pour les familles ayant des enfants au collège ou au lycée, merci de se connecter sur le portail breizhgo.bzh afin de réaliser votre inscription ou de la renouveler.

En application du règlement des transports scolaires de la Région Bretagne, la demande de création de point d'arrêt sera automatiquement rejetée dans les cas suivants :

- Un arrêt existant est situé à moins de 500m de l'arrêt demandé
- L'arrêt demandé est situé à moins de 3 km de l'établissement scolaire
- L'arrêt est sollicité pour un élève en dérogation de scolarité
- L'arrêt demandé nécessite :
 - o Un demi-tour du véhicule ou une marche arrière (manœuvre dangereuse)
 - o Un stationnement du véhicule à proximité d'une courbe

o Un stationnement du véhicule en sommet ou en bas de côte

- L'arrêt nécessite un allongement trop important du temps de parcours.

Les circuits de cars scolaires desservant les écoles primaires de Plémet seront renouvelés à la rentrée 2021-2022. Ces cars ramassent les enfants à partir de 3 ans révolus, dont le domicile des parents se situe au minimum à 3 kms de l'école fréquentée. Le coût du service est facturé 45 € par enfant et par trimestre. Un agent communal accompagnera les enfants de maternelle dans le car. Si vous souhaitez bénéficier de ce service communal (ou le renouveler), nécessité de s'inscrire auprès de la Mairie selon un formulaire à compléter.



École Saint-Joseph Plémet

Depuis le milieu du mois de janvier, Gaëlle et Alban, les animateurs sportifs de la commune interviennent au sein de l'école, tous les mardis pour les élèves de la maternelle et de l'élémentaire. Ce temps de sport est très apprécié par les élèves. Ils ont pu faire des parcours de conduite de balles, de la culture physique.

Afin de marquer la fête de l'épiphanie, les élèves de l'école Saint-Joseph se sont réunis dans la cour pour déguster une galette des rois.

Ce temps de partage a été très apprécié par petits et grands.

Les rois et les reines ont posé pour la photo souvenir.

Les portes ouvertes de l'école ne pouvant avoir lieu du fait du contexte sanitaire, nous proposons à toutes les



familles désireuses de visiter l'établissement de prendre rendez-vous avec l'école, soit par téléphone au 02 96 25 48 40, ou par courriel à eco22.stjo.plemet@e-c.bzh

Dans la classe, les enfants de moins de trois ans sont accueillis tout au long de l'année afin de pouvoir apporter une attention personnelle à chaque enfant et à chaque famille. Un aménagement de la scolarisation est ainsi proposé aux parents pour offrir aux enfants un accueil qui prend en compte le rythme de chacun.

L'an prochain, l'école, dans le cadre du dispositif « plus de maître que de classes » accueillera un enseignant supplémentaire sur le cycle 2.

Dédoubllement des classes de Grande – Section :



Après les classes de CP puis celles de CE1, l'école publique Simone Veil expérimente le dédoublement des classes de Grande Section.

Depuis le début de l'année scolaire, les 30 élèves de Grande Section se partagent deux enseignantes, tous les matins. Mélanie Piederrière-Hervé et Sandra Peuziat-Tanguy prennent en charge chacune 15 élèves. Cet effort de réduction de la taille des classes, change le quotidien dans les classes pré-élémentaires. Moins d'élèves c'est plus de temps pour chacun tout en continuant le travail en petits groupes classique, qu'on peut observer dans les autres classes maternelles. Cela favorise bien évidemment le langage et l'autonomie. Des effets bénéfiques ont déjà été observés chez des élèves qui étaient fragiles en Moyenne Section.

Des cartes de vœux pour égayer le quotidien des anciens :

Cinquante-sept jolies cartes de vœux ont été envoyées aux résidents de l'Établissement pour personnes âgées de La Croix-Gréau par les élèves de moyenne section. Ils y ont mis tout leur cœur en réalisant peinture, collage des lettres, de petits motifs décoratifs et de paillettes.

Les autres années, avant la pandémie, les enfants et les résidents se retrouvaient pour partager la galette des Rois, mais cette année c'était impossible. Caroline Le Morzadec, l'enseignante de la classe ainsi que ses élèves ont tenu à conserver le lien entre eux. Il était important de montrer aux aînés qu'ils pensaient à eux dans ces moments bien difficiles. Pour essayer d'atténuer leur sentiment d'isolement et les faire sourire à l'ouverture de ce pli fermé par un joli nœud, pailleté et personnalisé avec la photo de chaque enfant.

Les enfants ont été guidés par Caroline, mais aussi par Dominique Ourdouillie agent communal qui fait fonction d'Atsem.

Un projet maintenu malgré le contexte sanitaire :

Les salles de spectacles, de cinéma ou de sport étant fermées, les projets axés autour de la culture, des arts ou du sport ont du être annulés, ou reportés. Seuls les élèves de CM2 ont pu maintenir leur projet de petite carte chorégraphique. Il avait débuté au début de l'année scolaire, a été interrompu du fait du contexte sanitaire, il a repris depuis peu. Avec leur enseignante Julie Le Verge-Lockert, les élèves travaillent, en collaboration avec une danseuse professionnelle, à l'élaboration d'une chorégraphie qu'ils espèrent pouvoir présenter aux parents sous une forme encore à définir.

Inscription et visite de l'école :

Le Directeur est en décharge de direction tous les après-midis. Pour tout renseignement ou visite, merci d'appeler au 02-96-25-60-79.

Pour rappel, l'école dispose d'une classe spécifique permettant la scolarisation dès deux ans.



du conseil municipal du 21 janvier 2021

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 Appel à projets du Conseil Départemental 22 – approbation du projet et plan de financement

Mme le Maire a présenté le dossier qui a été transmis au Conseil Départemental des Côtes d'Armor sollicitant une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un plan de relance de l'investissement.

La commune, a présenté la création d'une liaison douce entre le rond point des landelles et le plateau sportif du Chêne Ossa afin de permettre un cheminement piéton (et vélo) plus sécurisé. Le Conseil a été sollicité pour :

- Autoriser Mme le Maire a solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et adopter le plan de financement.
- Signer les documents se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité

2 Enquête publique – Impasse rue Neuve – AI 566

Mme le Maire a rappelé que par délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2020, les membres du Conseil municipal avaient voté en faveur de la mise en œuvre d'une procédure (passant par une enquête publique notamment) pour l'intégration d'office de la parcelle AI 566, située en impasse, à proximité de la rue Neuve. Cette parcelle a fait l'objet de travaux en 2018 (aménagement de voie et réseau) et est assimilée à de la voirie servant pour la desserte publique. L'enquête publique a eu lieu du 10 au 28 décembre 2020 avec 2 permanences du commissaire enquêteur, M. OLU.

Dans son rapport final, après prise en compte des remarques formulées par écrit dans le registre notamment par des riverains et usagers de la voirie, et de la mise en œuvre des formalités indispensables (courrier au propriétaire etc.) le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'intégration d'office de la parcelle AI 566 dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal a été amené à se prononcer sur la décision définitive de l'intégration de la parcelle AI 566 dans le domaine public.

Voté à l'unanimité

3 Affaires Foncières

3.1 Acquisition de la parcelle Section AI N°1049

Le Conseil Municipal a été informé du projet d'acquisition d'une portion de la parcelle 183 AI 1049, ci-dessus énumérée, et de la proposition faite aux propriétaires.

L'objectif communal est d'améliorer les conditions de desserte et de circulation et notamment l'espace de retournement lié en partie à l'intégration d'office dans le domaine public de la parcelle AI 566. Il a été proposé au Conseil Municipal

- De valider la proposition d'acquisition au prix de 20€/m²
- De dire que les frais de bornage seront à la charge de la commune
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier

Voté à l'unanimité

3.2 Achat de la parcelle section AI n° 225

Le Conseil Municipal a été informé du projet d'acquisition d'une portion de la parcelle 183 AI 225, et de la proposition faite

au propriétaire.

L'objectif communal est d'améliorer les conditions de desserte et de circulation et notamment l'espace de retournement lié en partie à l'intégration d'office dans le domaine public de la parcelle AI 566.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la proposition d'acquisition au prix de 20€/m²
- De dire que les frais de bornage seront à la charge de la commune
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier

Voté à l'unanimité

3.3 Cession du Chemin Rural n°23

Mme le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la demande d'acquisition pour le Chemin Rural N°23 d'une contenance de 249m² au total.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- De valider la proposition d'acquisition au prix de 10€/m² sur la partie « enrobé » (par la collectivité en 2017) et 0.50€/m² sur le reste (la partie « enrobé » représentant 160m²)
- De dire que les frais de bornage seront à la charge de la commune au vu de la régularisation d'un autre dossier commun
- De dire que les conditions de desserte ne sont pas modifiées
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier

Voté à l'unanimité

3.4 Cession parcelle ZW 21 (issue de la parcelle ZW 17), cession de la YS 19 et acquisition des parcelles YD 21 et YD 17 et 18

Mme le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal l'engagement déjà pris de céder la partie de la parcelle 183ZW17 située aux Landelles, et fait suite à la délibération du Conseil Municipal datant du 30 Janvier 2020 concernant le même sujet, « Cession parcelle ZW21 – Les Landelles », la vente n'ayant pas été finalisée.

Elle a proposé de valider la cession de la parcelle 183ZW21 (issue de la parcelle 183ZW17 par suite du bornage délimitant la partie zone Agricole et la partie zone 2AUa), d'une contenance de 20'181m² à l'exploitant au prix de 4'800€TTC/l'hectare.

Elle a proposé aussi la cession de la parcelle YS 19 au prix de 0.60€/m².

Enfin, la Commune se portera acquéreur des parcelles YD 21 - 17 et 18 situées au-dessus du cimetière paysager pour le prix de 4'000 € l'ensemble. Les plans ont été présentés en séance.

Voté à l'unanimité

3.5 Acquisition terrain Lotissement de la Croix Yava

Le Conseil Municipal a été amené à se prononcer sur le projet d'acquisition de la parcelle F 1459 d'une contenance de 1100m² et de la parcelle F166 d'une contenance de 300m² (plan présenté en séance) pour les intégrer dans le périmètre du lotissement de la Croix Yava.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la proposition d'acquisition au prix de 12€/m²
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui

se rapporte à ce dossier

Voté à l'unanimité

3.6 Acquisition terrain Lotissement de la Croix Yava

Le Conseil Municipal a été amené à se prononcer sur le projet d'acquisition de la parcelle AI 44 d'une contenance de 1077m² (plan présenté en séance) pour améliorer le périmètre du lotissement de la Croix Yava et notamment permettre la réalisation d'une liaison douce vers la rue de la gare.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la proposition d'acquisition au prix de 12€/m²
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier

Voté à l'unanimité

3.7 Don du hangar parcelle 183 E 1683

M^{me} Le Maire a rappelé la délibération l'autorisant à donner le Hangar situé sur la parcelle 183 E 1683 en face du Centre Technique Municipal.

Elle a informé le Conseil qu'une personne s'est manifestée acceptant les conditions de reprise du bâtiment.

Le Conseil Municipal a été amené à se prononcer sur la validation de la donation.

Voté à l'unanimité

4 Groupe de travail pour le camping et groupe de travail photographie

M^{me} Le Maire a proposé au Conseil Municipal la création d'un groupe de travail pour engager une réflexion sur le devenir du Camping Municipal. En effet, celui-ci, peu fréquenté, nécessite beaucoup de frais de fonctionnement (tonte, électricité...). De plus, l'été dernier, le chauffe-eau a subi un court circuit et est hors service à ce jour.

Il a été également proposé de créer un groupe de travail « photos » dans le cadre de l'embellissement et la revitalisation du bourg.

Voté à l'unanimité

5 Vote de crédits par anticipation au vote du budget 2021

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal des dépenses nouvelles à engager en matière d'investissement sur le budget 2021 et a sollicité l'assemblée délibérante pour le vote de crédits par anticipation au vote du budget 2021.

Mme le Maire a précisé que pour les dépenses liées aux opérations 137 « acquisition terrain » et 156 « Voirie » ainsi que l'opération n° 243 « Presbytère de Plémet », il s'agit d'une dépense estimée. Concernant les deux autres dépenses, elles correspondent à des devis.

* Voir annexe 1 Voté à l'unanimité

6 Budget Cuisine Centrale : Effacement de dettes

Mme le Maire a présenté, lors de la séance de Conseil Municipal, le bordereau de situation établi par le Comptable Public concernant les dettes d'un usager (repas facturés en 2016 et 2017). Des procédures réglementaires ont été mises en place pour recouvrer la somme de 88,50 €. Le décret d'application du 09/05/2017 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers a mis fin à l'homologation du tribunal sauf saisine de la commission. A compter du 1er janvier 2018 les mesures imposées par la commission, suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, s'imposent aux parties à la date de la validation de la commission, sachant que pour ce dossier la date de validation de la commission est le 14/02/2018.

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal de la date de validation de la commission du 14/02/2018 et a invité l'assemblée à délibérer sur ce dossier sachant que la procédure de rétablissement personnel sans liquidation met fin à l'existence des créances et que cette décision s'impose à la collectivité.

Mme le Maire a sollicité également le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer l'état relatif à l'effacement de dettes de cet usager.

Voté à l'unanimité

7 Admission en non-valeur – Budget Cuisine Centrale

M^{me} le Maire a informé les membres du Conseil Municipal du projet d'admissions en non - valeur concernant le budget de la Cuisine Centrale. Des poursuites réglementaires ont été mises en œuvre en vue d'un recouvrement.

Compte tenu des poursuites sans effet ou des montants restant à recevoir inférieur à un seuil, Mme le Maire a précisé que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cet état, à savoir l'admission en non-valeur de créances jugées irrécouvrables relatives à des titres émis sur la période de 2014 à 2019.

Le montant à admettre en non-valeur s'élève à 399,89 € et concerne 31 usagers pour la période allant de 2014 à 2019.

M^{me} le Maire a proposé au Conseil Municipal d'admettre en non - valeur la somme de 399,89 € correspondant à des titres émis sur le budget de la Cuisine Centrale pour la période de 2014 à 2019. Le Conseil Municipal a été invité à autoriser Mme le Maire à signer l'état d'admission en non - valeur et de procéder aux écritures sur le compte 6541 du Budget de la Cuisine Centrale.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire déclare la séance close à 21h09.

Annexe 1

FOURNISSEUR	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT DU DEVIS TTC	IMPUTATION			MONTANT
			BUDGET	COMPTE	OP	
Étude de Me PINCEMIN	Acquisitions de parcelles à intégrer dans le futur lotissement de la Croix Yava et honoraires Notaire	50.000	CNE	2111	137	50.000
Étude de Me PINCEMIN	Acquisition des parcelles AI 386/387/681/709/905 et 711 et honoraires	305.000	CNE	2115	137	305.000
MEDIALEX	Avis d'appel public à concurrence – Programme de voirie 2021	500	CNE	2315	156	500
MEDIALEX	Avis d'appel public à concurrence – Relance de la consultation pour le lot n° 10 déclaré sans suite	500	CNE	2313	243	500
DEFITECH	Acquisition d'un défibrillateur automatique à la salle des fêtes de Plémet en remplacement et accessoires	1.720	CNE	2188	210	1.720
SETAP	Travaux d'assainissement Eaux Pluviales – branchement EP Maison LE HO	942	CNE	2315	254	942

ARRÊTÉ DU MAIRE

1 Arrêté fermeture exceptionnelle des écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L 2122-24

VU le Code de l'Éducation,

VU les conditions météorologiques annoncées pour la journée du vendredi 12/02/2021 et la vigilance orange Neige Verglas sur tout le Département des Côtes d'Armor,

Le Maire de la Commune de PLEMET,

ARTICLE 1 : Les établissements suivant seront fermés pour la journée du vendredi 12/02/2021 :

- École Simone Veil
- Les Ferrandiers

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 Rapport des Commissions

Il a été présenté en séance l'objectif de ce point.

Désormais, il sera proposé aux conseillers municipaux, ayant assistés à des commissions intercommunales d'en faire un retour en séance de Conseil Municipal afin d'informer des thématiques abordées et décisions envisagées à l'échelle de l'EPCI.

2 Débat d'Orientation Budgétaire

Dans les communes de + de 3500 habitants, un Débat sur les orientations Budgétaires doit avoir lieu dans les 2 mois précédent le vote du budget.

M. BOUTRON Romain, Adjoint aux FINANCES, a présenté au Conseil Municipal, un rapport sur les points marquants de la période 2014/2020, les orientations budgétaires 2021, les propositions d'investissements pluriannuels et prospective financière à l'horizon 2026 ainsi que la structure et la gestion de la dette. Sur la base de ce rapport, il a été proposé un débat sur les orientations budgétaires.

Le Conseil prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire et du débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu.

Voté à l'unanimité

3 Affaires Foncières

3.1 Cession des parcelles 183D1689 et 183D1702

M^{me} le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la demande d'acquisition des parcelles S^oD n°1689 d'une contenance de 2'985m² et de la parcelle S^oD n°1702, d'une contenance de 6'979m².

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- De valider la proposition d'acquisition au prix global de 10'000 euros
- De dire que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier

Voté à l'unanimité

4 PEDT – semaine à 4 jours

Les Membres du conseil Municipal ont été informés qu'une demande dérogatoire est actuellement en cours auprès de l'inspection académique pour permettre le maintien de l'organisation scolaire actuelle (semaine de 4j). Les conseils des écoles du territoire de la Commune devront eux aussi émettre un avis sur ce point.

Le dossier complet est à transmettre à l'inspection pour le 8 mars au plus tard. Il a été demandé aux membres du Conseil municipal de :

- Se prononcer sur le maintien ou non du rythme scolaire actuel
- Autoriser M^{me} le Maire ou l'Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Voté à l'unanimité

5 SDE – Éclairage public – Maison LE HO

M^{me} Le Maire a informé le Conseil Municipal de la demande faite par la Commune auprès du SDE en matière d'éclairage public pour la maison LE HO.

Le SDE a procédé à une étude de l'extension de l'éclairage public de la maison LE HO : un plan et un descriptif seront présentés en séance de Conseil Municipal. Il s'agit de prévoir un éclairage des parkings et des accès vers l'EHPAD et une option est proposée avec l'ajout de 2 mâts d'éclairage dans le parc. Le coût estimé pour les travaux s'élève respectivement à 26.800 € TTC et 6.900 € TTC d'où une participation de la Commune de 16.129,62 € et 4.152,79 €.

Le coût total de l'opération est estimé à 33.700 € ttc (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). La participation de la Commune, compte tenu du règlement financier du SDE 22, s'élèverait à 20.282,41 €. Mme Le Maire a précisé que si ce projet est adopté par les membres du Conseil Municipal (offre de base et / ou option), les crédits seront inscrits par anticipation au vote du BP 2021.

Voté à l'unanimité

6 Budget Commune – Vote de crédits par anticipation au vote du BP2021

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal des dépenses nouvelles à engager en matière d'investissement sur le budget 2021 et sollicitera l'assemblée délibérante pour le vote de crédits par anticipation au vote du budget 2021.

* Voir annexe 2 Voté à l'unanimité

Annexe 2

FOURNISSEUR	OBJET DE LA DÉPENSE	IMPUTATION			MONTANT TTC EN €
		BUDGET	COMPTE	OP	
Locataire	Remboursement dépôt de garantie	CNE	165	NA	400
COGEO	Division parcellaire AI 225 & 1049	CNE	2111	137	1020
Étude de Me PINCEMIN	Honoraires suite acquisition parcelle ZH 52 issue de la ZH 79	CNE	2111	137	440
Devis en cours	Déboucheur révoluer pour le CTM	CNE	2188	211	800
LACROIX	Acquisition de panneaux	CNE	2188	156	3.000
ROUENEL	Acquisition d'un chauffe-eau pour logements communaux	CNE	2132	247	700
MANUTAN	Étal de marchand jeux	CNE	2188	160	250
Gilles LEDUC	Parcours de motricité	CNE	2188	160	900
Gwezenn Elagage	Création de plantation	CNE	2121	157	2.500
SERVICAD	Études et suivi de travaux des réseaux d'eaux pluviales	CNE	2315	233	18.000

7 Budget Cuisine Centrale – Vote de crédits par anticipation au vote du BP2021

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal des dépenses nouvelles à engager en matière d'investissement sur le budget 2021 et a sollicité l'assemblée délibérante pour le vote de crédits par anticipation au vote du budget 2021.

Il s'agit de prévoir des crédits pour l'achat de bac pour la cuisine centrale soit 500 € TTC.

Mme Le Maire a confirmé lors de la séance du conseil municipal si cette opération doit être réalisée ou non.

Voté à l'unanimité

8 Questions Diverses

M^{me} POINEUF Elisabeth a fait un point sur la vaccination et les démarches effectuées pour accompagner les personnes ne pouvant elles même s'inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} le Maire déclare la séance close à 21h15

du conseil municipal du 25 mars 2021

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 Approbation des comptes de gestion

Pour l'ensemble des budgets annexes communaux et du budget principal, le Conseil Municipal a été invité à approuver les comptes de gestions, les comptes administratifs et d'affecter les résultats pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Les budgets communaux ont été présentés dans l'ordre suivant :

- Budget principal de la Commune
- Budget Annexe Cuisine Centrale
- Budget Annexe Lotissement de La Mare La Ferrière
- Budget Annexe Lotissement du Clos Doré- St Lubin
- Budget Annexe Lotissement Centre Bourg
- Budget Annexe Lotissement Rue du Courtil
- Budget Annexe Lotissement de la Croix Hyava

Comptes de gestion

Mme le Maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le conseil municipal s'est prononcé sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier pour l'année 2020.

Comptes administratifs

Le Conseil Municipal a examiné les comptes administratifs communaux 2020.

Conformément au CGCT, et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, hors de la présence du maire, le Conseil Municipal a été invité à approuver les comptes administratifs des budgets principal et annexes 2020.

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal a été invité à délibérer pour affecter les résultats 2020 des sections de fonctionnement et d'investissement.

2 Budget commune

Le compte de gestion du budget principal « commune » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 858 417,12 €
- Résultat de clôture 2020 : 816 193,99 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 434 672,90 €
- Résultat de clôture 2020 : 74 353,92 €

Voté à l'unanimité

3 Budget Annexe cuisine centrale

Le compte de gestion du budget annexe « Cuisine Centrale » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : -144 333,58 €
- Résultat de clôture 2020 : -262.087,68 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 8 197,38 €
- Résultat de clôture 2020 : 26 045,42 €

Voté à l'unanimité

4 Budget Annexe Lotissement de La Mare – La Ferrière

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Mare » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 0,00 €
- Résultat de clôture 2020 : 2 123,70 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 0,00 €
- Résultat de clôture 2020 : -2 123,64 €

Voté à l'unanimité

5 Budget Annexe Lotissement du Clos Doré – St Lubin

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Clos Doré » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats

suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 0,00 €
- Résultat de clôture 2020 : - 89 583,06 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 0,00 €
- Résultat de clôture 2020 : 31 543,39 €

Voté à l'unanimité

6 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Centre Bourg » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : - 0,16 €
- Résultat de clôture 2020 : - 0,16 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 0,00 €
- Résultat de clôture 2020 : - 57 705,80 €

Voté à l'unanimité

7 Budget Annexe Lotissement rue du Courtil

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Courtil » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 16 618,01 €
- Résultat de clôture 2020 : 37 701,91 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 12 617,99 €
- Résultat de clôture 2020 : - 42 610,65 €

Voté à l'unanimité

8 Budget Annexe Lotissement de la Croix Hyava

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Croix Hyava » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : 0,00 €
- Résultat de clôture 2020 : 0,00 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 : - 1 761,26 €
- Résultat de clôture 2020 : - 1 761,26 €

Voté à l'unanimité

9 Budget Annexe Lotissement rue du Courtil

9.1 Budget principal « commune »

CA 2020	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement Résultat reporté de 2019	3 552 925,48€ 42 223,13€	4 411 342,60€	858 417,12€ - 42 223,13€
Investissement Résultat reporté de 2019	1 507 616,13€ 253 774,41€ 106 544,57€	1 942 289,03€	434 672,90€ - 360 318,98€
Résultat final	5 463 083,72€	6 353 631,63€	890 547,91€

Voté à l'unanimité

9.2 Budget Annexe cuisine centrale

CA 2020	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement Résultat reporté de 2019	530 946,2€ 117 754,10€	386 612,63€	- 144 33,58€ - 117 754,10€
Investissement Résultat reporté de 2019	43 257,60€	51 454,98€ 17 848,04€	8 197,38€ 17 848,04€
Résultat final	691 957,91€	455 915,65€	- 236 042,26€

Voté à l'unanimité

9.3 Budget Annexe Lotissement de La Mare – La Ferrière

CA 2020	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement Résultat reporté de 2019	0,00€	0,00€ 2 123,70€	0,00€ 2 123,70€
Investissement Résultat reporté de 2019	0,00€ 2 123,64€	0,00€	0,00€ - 2 123,64€
Résultat final	2 123,64€	2 123,70€	0,06€

Voté à l'unanimité

9.4 Budget Annexe Lotissement du Clos Doré – St Lubin

CA 2020	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement Résultat reporté de 2019	0,00€ 89 583,06€	0,00€	0,00€ - 89 583,06€
Investissement Résultat reporté de 2019	0,00€	0,00€ 31 543,39€	0,00€ 31 543,39€
Résultat final	89 583,06€	31 543,39€	- 58 039,67€

Voté à l'unanimité

9.5 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg

CA 2020	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement Résultat reporté de 2019	0,16€ 0,00€	0,00€ 0,00€	- 0,16€ 0,00€
Investissement Résultat reporté de 2019	0,00€ 57 705,80€	0,00€ 0,00€	0,00€ - 57 705,80€
Résultat final	57 705,96€	0,00€	- 57 705,96€

Voté à l'unanimité

9.6 Budget Annexe Lotissement rue du Courtil

CA 2020	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement Résultat reporté de 2019	55 228,64€	71 846,65€ 21 083,90€	16 618,01€ 21 083,90€
Investissement Résultat reporté de 2019	42 610,65€ 55 228,64€	55 228,64€	12 617,99€ - 55 228,64€
Résultat final	153 067,93€	148 159,19€	- 4 908,74€

Voté à l'unanimité

9.7 Budget Annexe Lotissement de la Croix Hyava

CA 2020	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement Résultat reporté de 2019	1 761,26 0,00€	1 761,26€ 0,00€	0,00€ 0,00€
Investissement Résultat reporté de 2019	1 761,26€ 0,00€	0,00€ 0,00€	- 1 761,26€ 0,00€
Résultat final	3 522,52€	1 761,26€	- 1 761,26€

Voté à l'unanimité

10 Affectation des résultats

10.1 Budget principal « commune »

→ Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget principal

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive

suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 816 193,99 €

- Excédent d'investissement reporté (R001) : 74 353,92 €

Voté à l'unanimité

● 10.2 Budget Annexe cuisine centrale

→ Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « Cuisine Centrale ».

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 262 087,68 €

- Excédent d'investissement reporté (R001) : 26 045,42 €

Voté à l'unanimité

● 10.3 Budget Annexe Lotissement de La Mare – La Ferrière

→ Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « Lotissement de la Mare ».

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 2123,70 €

- Déficit d'investissement reporté (D001) : 2123,64 €

Voté à l'unanimité

● 10.4 Budget Annexe Lotissement du Clos Doré – St Lubin

→ Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « Lotissement du Clos Doré ».

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 89 583,06 €

- Excédent d'investissement reporté (R001) : 31 543,39 €

Voté à l'unanimité

● 10.5 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg

→ Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « Lotissement Centre Bourg ».

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 0,16 €

- Déficit d'investissement reporté (D001) : 57 705,80 €

Voté à l'unanimité

● 10.6 Budget Annexe Lotissement rue du Courtil

→ Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « Lotissement du Courtil ».

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 37701,91 €

- Déficit d'investissement reporté (D001) : 42 610,65 €

Voté à l'unanimité

● 10.7 Budget Annexe Lotissement de la Croix Yava

→ Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « Lotissement de la Croix Yava ».

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Déficit d'investissement reporté (D001) : 1.761,26 €

Voté à l'unanimité

11 Vote des Budgets Primitifs 2021

Pour donner suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires du 25 février 2021, M^{me} Le Maire a invité le Conseil Municipal à se prononcer sur le budget primitif 2021 des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour les budgets annexes.

Les budgets annexes communaux ont été présentés dans l'ordre suivant :

- Budget principal de la Commune
- Budget Annexe Cuisine Centrale
- Budget Annexe Lotissement La Mare La Ferrière
- Budget Annexe Lotissement Clos Doré- St Lubin
- Budget Annexe Lotissement Centre Bourg
- Budget Annexe Lotissement Courtil
- Budget Annexe Lotissement Croix Hyava

12 Vote des taux d'imposition pour 2021

M^{me} Le Maire a précisé que suite au regroupement des deux Communes historiques en une Commune nouvelle, le Conseil Municipal avait voté un taux unique pour chaque taxe locale. Chaque taux unique représente un taux moyen pondéré, le taux de référence, soit respectivement pour la Taxe Habitation 17,89 %, Taxe Foncière Bâti 26,52 % et Taxe Foncière Non Bâti 68,55 %.

M^{me} Le Maire a rappelé également que depuis 2017, il est appliqué pour chaque Commune historique un taux qui sera lissé progressivement sur une période de 12 ans pour arriver à un taux unique pour tout le territoire de PLEMET.

M^{me} Le Maire a proposé de maintenir les taux uniques de référence de 2020 pour 2021 : les taux pour 2021 ont été présentés en séance.

Taxe	Pour mémoire exercice 2020			Taux pour 2021 (taux moyen pondéré 2021)
	Bases nettes prévisionnelles 2020	Taux	Produit fiscal assuré à taux constant	
Taxe d'Habitation	3.081.000€	17.89%	551.191€	
Taxe foncière bâtie	3.197.000€	26.52%	847.844€	
Taxe foncière non bâtie	176.700€	68.55%	121.128€	
TOTAL hors TH			968.972€	
TOTAL			1.520.163€	

Voté à l'unanimité

13 SARL DU BREIL SABLÉ, unité de méthanisation

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal, à la demande de la Direction Départementale de la Protection des Populations, qu'un arrêté est affiché en mairie jusqu'au 3 Avril 2021 prochain, portant sur l'ouverture de la consultation du public de la demande présentée par la SARL DU BREIL SABLE dont l'unité de méthanisation est exploitée au lieu-dit « Le Breil Sablé » à Plumieux et soumis au régime de l'enregistrement.

Aussi, il a été demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur la présente demande.

Voté à l'unanimité

14 Affaires Foncières

● 14.1 Lots Centre-Bourg – Droit et prix de vente des lots

Mme le Maire a rappelé que lors du Conseil Municipal du 29 Septembre 2016, le tarif pour les lots Centre-Bourg avait été fixé à 35€ TTC /m². Aussi, Mme le Maire proposera au Conseil Municipal d'autoriser la vente des deux lots cadastrés 183AI361 (d'une superficie de 363m²) et 183AI930 (d'une superficie de 337 m²).

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la proposition de prix de vente annoncé
- D'autoriser la vente des deux lots
- D'autoriser Mme le Maire à signer les Actes et tout document qui se rapporte à ce dossier

Voté à l'unanimité

● 15 Loudéac Communauté Bretagne Centre

● 15.1 Délégation du Droit de Prémption Urbain

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de LCBC, réuni le 9 mars 2021, a approuvé le PLUI de l'Habitat. Aussi, ce Conseil Communautaire a instauré un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, opposable à compter du 19 mars 2021.

Le champ d'application du droit de préemption excédant les compétences statutaires obligatoires, optionnelles et facultatives de l'intercommunalité, le Conseil Communautaire a souhaité déléguer aux communes, chacune pour le territoire qui la concerne, l'exercice de ce droit de préemption simple sur les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUY, UT, AUT, UZ, AUza.

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L. 211-1 et suivants et L.213-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 9 mars 2021 du Conseil Communautaire de Loudéac Communauté-Bretagne Centre relative au droit de préemption urbain,

Considérant que la commune a vocation à exercer le droit de

prémption urbain dans les zones U et AU à vocation résidentielle ;
Considérant l'intérêt pour la commune de Plémet d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire,

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter la délégation par Loudéac Communauté-Bretagne Centre au profit de la commune de Plémet, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUY, UT, AUT, UZ, AUza.

Voté à l'unanimité

16 Budgets Commune & Cuisine Centrale – Effacement de dettes

M^{me} le Maire a présenté, lors de la séance de Conseil Municipal, le bordereau de situation établi par le Comptable Public concernant les dettes d'un usager de 2016 & 2017 soit 115,36€ pour le budget de la Commune (Multiaccueil et Périscolaire) et 854,44 € pour le budget de la Cuisine Centrale. Des procédures réglementaires ont été mises en place pour recouvrer la somme de 969,80 €. Le décret d'application du 09/05/2017 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers a mis fin à l'hommission est le 29/12/2020.

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal de la date de validation de la commission du 29/12/2020 et a invité l'assemblée à délibérer sur ce dossier sachant que la procédure de rétablissement personnel sans liquidation met fin à l'existence des créances et que cette décision s'impose à la collectivité.

M^{me} le Maire a sollicité également le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer l'état relatif à l'effacement de dettes de cet usager. Des crédits ont été inscrits aux différents budgets.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Le Maire déclare la

séance close à 20h43



GENDARMERIE – application PanneauPocket

La Gendarmerie COB de Merdrignac vous informe et vous alerte avec PanneauPocket



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez la Gendarmerie COB de Merdrignac (22230)
- 3 Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur votre ordinateur app.panneaupocket.com

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerta les habitants

Disponible gratuitement sur  

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerta les habitants

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ

Pas de création de compte
Pas de récolte de données personnelles

Toutes les alertes et informations de la Gendarmerie COB de Merdrignac en temps réel et en toute simplicité !



- Rappel des bonnes pratiques
- Coordonnées des brigades
- Alertes cambriolages
- Informations et actualités
- Et bien plus encore...

Où que vous soyez, quand vous le souhaitez !

Mettez en favoris la Gendarmerie COB de Merdrignac, votre lieu de résidence, le village de vos vacances, les communes de vos proches ...

Smartphone
Tablette
Ordinateur
app.panneaupocket.com

N°1 en France

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE | © PANNEAUPOCKET 2021

INSEE – Enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), réalise du 19 avril au 26 juin 2021, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant et son nom sera également communiqué en mairie.

FACILHA « Bien vieillir dans son logement »



FACILHA « bien vieillir dans son logement » - Dans votre Communauté de Communes, des conseils personnalisés gratuits et sur RDV.

Chacun aspire au bien-être et au confort pour bien vivre chez soi le plus longtemps possible.

Pour vos projets de transformation, d'adaptation, vous pourrez rencontrer gratuitement un architecte-conseil accompagné au besoin d'une ergothérapeute.

Permanences le mardi matin de 9h à 12h, dans les locaux de Loudéac Communauté – 4/6 Bd de la Gare - aux dates suivantes :

11 et 25 mai, 8 et 22 juin, 6 et 20 juillet et le 24 août 2021.

Renseignements et inscription au 06 34 45 21 12


JDC en ligne : Journée de Défense et Citoyenneté

LETTRÉ D'INFORMATION JDC EN LIGNE

MARS 2021

Depuis le 23 novembre 2020, les jeunes administrés effectuent leur JDC en ligne via le site « *majdc.fr* » en raison du contexte sanitaire. La date de reprise des JDC en présentiel n'est pas encore connue.

INFORMATIONS	CREATION D'UN COMPTE MAJDC.FR
<ul style="list-style-type: none"> * Les jeunes doivent disposer d'un compte personnel sur le site <i>majdc.fr</i>. * La priorité est donnée à ceux déjà inscrits sur <i>majdc.fr</i> ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement. * Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse mail, ni numéro de téléphone lors du recensement en mairie, recevront une convocation par courrier. Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser la JDC en ligne. * Les jeunes disposent de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution. <p><u>Pour rappel :</u> - Le délai entre la date de recensement à la mairie et la date de convocation à la JDC est d'environ 9 mois (selon l'âge du jeune au moment du recensement).</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Connection à l'espace jeune sur <i>majdc.fr</i>. https://presaje.sga.defense.gouv.fr/ * Cliquer sur « Je suis recensé, mais je n'ai pas encore de compte ». <p>⚠ Après le recensement, le délai pour créer leur compte sur le site « <i>majdc.fr</i> » est d'environ 4 mois.</p> <p>Si le jeune a précisé son adresse mail lors du recensement, il reçoit après son intégration dans le logiciel du service national de gestion des administrés recensés (1 à 4 mois après le recensement), un mail automatique l'invitant à créer son compte sur le site <i>majdc.fr</i>.</p> <p><u>Informations utiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Les jeunes peuvent s'inscrire sans renseigner l'identifiant défense. * Ils doivent renseigner les mêmes informations que lors du recensement en mairie : nom exact, prénom exact (un seul suffit ; bien respecter les accents s'il y en a pour le nom et prénom), date et lieu de naissance, département de résidence. * Bien respecter les tirets entre les noms ou prénoms s'il en existe. * Ils recevront un lien sur leur adresse mail moins de 24h après leur inscription sur <i>majdc.fr</i>.

* Il est nécessaire de déclarer **une**  **adresse mail et un numéro de téléphone dès le recensement.**

- C'est deux informations sont **essentiels** pour pouvoir contacter les jeunes et les informer plus rapidement (annulation d'une JDC, gestion crise sanitaire, etc.)

- Les jeunes pourront recevoir un mail les incitant à se créer un compte sur **MAJDC.fr**

* Les jeunes doivent consulter leur boîte mail (celle déclarée lors du recensement) même dans les «(indésirables)».

**CONTACTER LE CENTRE
DU SERVICE NATIONAL
ET DE LA JEUNESSE DE
BREST**

Par mail :

[cns-brest.sec.fct@
intradef.gouv.fr](mailto:cns-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr)

Par téléphone :

09 70 84 51 51 (numéro
d'appel non surtaxé)

- du lundi et au jeudi de
9h à 12h et de 13h30 à
16h30

- le vendredi de 9h
à 12h et de 13h30 à
15h30

Par courrier :

BCRM Brest

Centre du service
national et de la
jeunesse

CC 81

29420 BREST Cedex 9

DEROULEMENT DE LA JDC EN LIGNE

Parcours en 3 étapes :

1. Vérification des données personnelles enregistrées dans la base de données suite au recensement
2. Trois modules Défense sous forme de vidéo
3. Module d'information citoyenneté.

Après la 3^{ème} étape, le jeune accèdera au questionnaire relatif à son éventuel intérêt pour les métiers de la Défense puis à un questionnaire de satisfaction.

Il recevra sur sa messagerie *majdc.fr*, une attestation provisoire.

Après la date butoir pour réaliser sa JDC en ligne, le certificat individuel de participation (CIP) sera mis à disposition du jeune sur son compte.

LIENS UTILES

1. Site *majdc.fr* (<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>)
2. Tuto sur l'utilisation de l'espace jeune *majdc.fr*
(<https://adullact.net/frs/download.php/file/8388/Guide+utilisation+espace+jeune.pdf>)



Rénover sans se ruiner



RENOVER SANS SE RUINER – UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR VOTRE PROJET DE TRAVAUX

Quels travaux effectués ? Quelles aides puis-je prétendre ? Par où commencer ? Autant de questions auxquelles vous êtes confrontés.

L'Accueil Logement, Service Public de la performance énergétique de Loudéac Communauté Bretagne Centre, a pour but de répondre à vos questions en matière d'habitat et de logement. Concernant vos travaux d'amélioration à l'habitat (énergétique et/ou adaptation au handicap), l'Accueil Logement vous propose un accompagnement personnalisé et gratuit :

- **Accompagnement technique** : Le thermicien de Loudéac Communauté Bretagne Centre vous accompagne et vous oriente dans le cadre d'un parcours de travaux adaptés à votre situation. Il établit dans un premier temps un diagnostic préalable et vous fait des propositions de travaux pour améliorer thermiquement votre logement.

- **Accompagnement financier** : Nombreuses sont les aides, les subventions, les prêts... accordés aux particuliers pour financer leur projet de travaux à moindre coût. L'Accueil Logement vous informe sur votre éligibilité et sa mise en œuvre.

► Exemple :

Un couple avec 2 enfants à charge souhaite installer un poêle à bois et changer quelques ouvertures dans leur maison principale. Le revenu fiscal de référence du foyer est de 33 550€. (catégorie modeste) Le projet de travaux s'élève à 14 500€ HT

Suite à la visite avec le thermicien et du gain thermique, ce couple peut prétendre à **7025€ de subvention soit 48% d'aide pour la rénovation de leur maison.**

Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter l'Accueil Logement au 02 96 66 09 07 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi et fermé le jeudi après-midi), ou par mail accueil.logement@loudeac-communautaire.bzh

Un service **GRATUIT** et **QUOTIDIEN** pour répondre à toutes les questions des habitants du territoire en matière d'habitat et de logement.

OÙ S'ADRESSER ?

LOUDEAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE	LOUDEAC Siège Loudéac Communauté BRETAGNE CENTRE 4-6 Boulevard de la Gare 22000 LOUDEAC	MERDRIGNAC Pôle de Proximité Espace 2 ^e Année 22220 MERDRIGNAC	HORAIRES Lundi au mercredi : 10 h-12 h / 14 h-17 h Jeudi : 10 h-12 h / Fermé l'après-midi Vendredi : 10 h-12 h / 14 h-16 h
--	---	---	---

02 96 66 09 07
accueil.logement@loudeac-communautaire.bzh

Syndicat d'Eau du Lié - SAUR



Le syndicat du Lié lance une campagne de mesure sur l'eau du robinet de votre commune qui se déroulera entre avril et septembre 2021.

L'agent Saur Baptiste BIDEAU interviendra sur votre commune durant cette période et certains d'entre vous seront sollicités afin que Baptiste puisse prélever l'eau sur votre robinet (4 prélèvements à faire entre juin et septembre)

Nous vous serions reconnaissants de lui réserver le meilleur accueil et vous remercions de votre participation à cette campagne de mesures.

Pour toute question : 02 22 06 45 00



L'ASSAINISSEMENT

Loudéac communauté - Bretagne Centre

AC : Assainissement Collectif
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

POUR TOUTE DEMANDE
UN NUMÉRO UNIQUE

02 96 66 40 11

reseauxassainissement@loudeac-communaute.bzh

www.loudeac-communaute.bzh

Pierre TENANT
Responsable

En charge de :
- organisation administrative et technique du service
- contrôles de branchements collectifs
- bilan d'activité du service

LOUDEAC
COMMUNAUTÉ

SPANC

Béregère BALAVOINE
Technicienne, en charge de :
- suivi administratif et contrôles de conformité, de vente et de conception
- suivi réalisation

Jacky MERCIER
Technicien, en charge de :
- suivi administratif et contrôles de conformité, de vente et de conception
- suivi réalisation

AC

Cédric ALLIOUX
Agent, en charge de :
- suivi administratif des contrôles AC
- suivi des relevés des agents d'exploitation

Ludovic LE GALL
Contrôleur, en charge de :
- contrôles branchements collectifs
- suivi administratif

Jacky LESTURGEON
Contrôleur, en charge de :
- contrôles branchements collectifs

Détenteurs non professionnels de suidés (porc, sanglier, croisement...)

Détenteur d'un porc ou de quelques porcs, vous devez vous enregistrer auprès de l'Etablissement de l'Elevage (EdE) de votre département et respecter les mesures sanitaires face au risque de peste porcine africaine

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Sa progression chez les sangliers sauvages, chaque année plus nombreux, est responsable de sa diffusion en Europe de l'Est et du Sud-Est jusqu'en Allemagne. Elle a même fait un saut accidentel en Belgique de 2018 à 2020, et ce cas très probablement à la suite d'une contamination transportée par des humains.

Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais entraîne de sévères pertes économiques. Un seul cas déclaré en France fermerait toutes les frontières aux exportations. L'avenir de la filière porcine française en dépend. Soyons TOUS vigilants ! Dès que vous détenez un porc (ou plus), réglementairement, vous devez :

▶ Vous déclarer auprès de l'Etablissement Départemental de

l'Elevage (EdE)

- EdE de Bretagne 22 – Antenne des Côtes d'Armor
4 avenue du Chalutier sans Pitié – BP 60545 – 22195 PLERIN Cédex
Tél. 02.96.79.21.94 – ede.identification22@bretagne.chambagri.fr
- EdE de Bretagne 29 – Antenne du Finistère
2 allée Saint Guénolé – CS 26032 – 29322 QUIMPER Cédex
Tél. 02.98.52.49.59 – ede.identification29@bretagne.chambagri.fr
- EdE de Bretagne 35 – Antenne d'Ille-et-Vilaine
Rue Maurice Le Lannou – CS 74226 – 35042 RENNES Cédex
Tél. 02.23.48.26.63 – ede.identification35@bretagne.chambagri.fr
- EdE de Bretagne 56 – Antenne du Morbihan
Avenue Borgnis Desbordes – CS 52159 – 56004 VANNES Cédex
Tél. 02.97.46.32.10 – ede.identification56@bretagne.chambagri.fr

Déclarer immédiatement tout cas suspect (perte d'appétit, fièvre, abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen) vivant ou mort à votre vétérinaire

Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine

N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un autre pays (tout l'est de l'Europe est déjà infectée) et nettoyer et désinfecter tous les outils partagés avec d'autres éleveurs

Empêcher tout visiteur (surtout des chasseurs !) d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas strictement nécessaire

Et surtout, si votre/vos porc(s) ont accès à l'extérieur ou sont en plein air, vos clôtures doivent être conformes au [texte réglementaire](#) résumé dans la [fiche](#) de l'IFIP. **Ces clôtures doivent éviter tout contact direct ou indirect du/de vos porcs avec les sangliers**

"Empêcher la propagation" + "Détecter les signes" + "Signaler les cas suspects" sont les bases de la campagne menée par l'Europe. Ces avertissements sont à retrouver, en détails, sur [Ministère de l'Agriculture](#).

Élections

Elections régionales et départementales les dimanches 20 et 27 juin 2021. En raison du contexte sanitaire actuel, Les électeurs devront être munis de leur masque et de leur propre crayon (noir ou bleu).

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles, en mairie ou sur le site www.servicepublic.fr, jusqu'au vendredi 14 mai 2021. Merci de prévoir une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Point Relais

Le point Relais pour le dépôt de vêtements se situe désormais sur le parking du Tabac Presse « Les cyclos ». Merci de bien vouloir mettre les vêtements dans des sacs SVP.

La chenille processionnaire du pin

Depuis les années 70, l'aire de répartition géographique de la chenille processionnaire du pin est en nette progression.

Comment la reconnaître ?

Le papillon est nocturne et présente un aspect différent selon le sexe.

Cet insecte a un cycle annuel (1 génération par an). Sa présence est facilement repérable :

- Par de gros nids soyeux blanc dans les pins et parfois les cèdres
- Par des processions au sol pouvant être assez spectaculaires

Quels risques, à quelles périodes ?

Des poils urticants...

- Les poils urticants se présentent sous la forme de petits harpons venimeux qui ont la faculté de rentrer dans les couches inférieures de l'épiderme. Les réactions chez l'humain et l'animal peuvent être des œdèmes, des éruptions cutanées, des démangeaisons, des allergies, de l'œdème conjonctival, cataracte, décollement de la rétine...
- Des défoliations fortes à très fortes, peuvent entraîner une perte de croissance et un affaiblissement des arbres mais rarement leur mort.

... à risques d'octobre à mai !

- L'automne, l'hiver et le printemps : le vent provoque la libération des poils urticants contenus dans les nids et les dissémine générant des risques d'accidents allergiques (phénomène rare).

Le moment le plus critique se situe lors de la procession des chenilles, de la cime des arbres vers le sol (endroit de la nymphose à quelques centimètres de profondeur). Elles sont donc très accessibles notamment pour les enfants et les animaux (chien, chat, chevaux...) Les chenilles peuvent parcourir plusieurs dizaines de mètres. La présence au sol de la chenille est d'autant plus dangereuse qu'elle sort en milieu de journée par beau temps.

- La fin du printemps et l'été : les nids vides après les processions, peuvent libérer des poils urticants avec le vent. Ils peuvent aussi tomber de l'arbre, entraînant un risque important car ces nids sont remplis de poils urticants et doivent donc être manipulés avec grande précaution (gants, lunettes, etc...) et, si possible brûlés.

Où la trouve-t-on ?

Sur les pins...

Les pins sont les hôtes favoris de la chenille. On la rencontre



Adulte femelle



Adulte mâle



Photo: CCR Public Domain

parfois sur les cèdres et autres conifères.

Ce papillon nocturne est perturbé et attiré par les sources lumineuses. Tous les pins situés en zones urbanisées éclairées sont donc des cibles privilégiées pour l'insecte.

TECHNIQUES DE LUTTE :

- Lutte mécanique,
- Lutte par confusion sexuelle,
- Lutte par piégeage mécanique,
- Lutte biologique,

PRÉCAUTIONS A PRENDRE : ne pas toucher les chenilles, ne pas manipuler les nids, éviter les zones à risques durant les périodes critiques. Informer, surveiller particulièrement les enfants durant les périodes à risques. La lutte individuelle n'est pas souhaitable, seule la lutte collective est réellement efficace.

Traiter lors de la période à risque, c'est déjà trop tard...

Les pièges sont à installer avant février car la procession des chenilles se fait de plus en plus tôt en raison du changement climatique.

Les pièges à papillon sont quant à eux, à mettre en place au mois de juin.

Des écopièges ainsi que des pièges à phéromone sont donnés par la FGDON 22 dans le cadre de la convention « multi-nuisibles »
02 96 01 37 00

Choucas des tours

Petit corvidé de 30 centimètres, cousin du corbeau freux.

C'est une **espèce protégée** mais commet de nombreux dégâts notamment dans les parcelles agricoles ou encore dans les zones urbanisées (cheminée, église...).

Qui dit protégée veut dire qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut de l'espèce. La capture, la destruction et l'effarouchement par n'importe quel moyen sont interdits.

D'ici à septembre 2021, un arrêté préfectoral pris dans les Côtes-d'Armor prévoit l'élimination de 8 000 choucas. Des décisions administratives attaquées par les associations de protection de la nature. S'il est accepté, l'arrêté va permettre d'obtenir plus facilement des autorisations de capture et de destruction.

Les interdits

Ne pas détruire l'espèce sans dérogation, ne pas piéger sans dérogation.

**Pour toute information, contacter la FGDON 22
dans le cadre de la convention « multi-nuisibles »
02 96 01 37 00**



FRELONS ASIATIQUES : Saison de piégeage

Le frelon asiatique est un redoutable nuisible, prédateur des ruchers.

RECONNAISSANCE ET IDENTIFICATION

Le frelon asiatique possède une couleur sombre avec une large bande orangée à l'extrémité de l'abdomen. (Taille de 2 à 3 cm) Il se différencie du frelon commun qui est de taille supérieure (2 à 4 cm) avec une couleur dominante jaune.

Pourquoi lutter ? DES ENJEUX SANITAIRES, ECOLOGIQUES et ECONOMIQUES

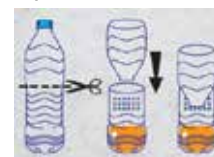
- Un risque pour la santé publique : piqûre pouvant être mortelle
- Risque pour l'apiculture : destruction des colonies d'abeilles et donc conséquence sur la pollinisation.

Comment lutter ? AVEC LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

- Localiser les nids
- Détruire les nids identifiés et fréquentés
- Capturer les fondatrices en début de printemps et en automne par des pièges
- Protéger les ruchers avec des pièges à proximité

► Recette pour piège :

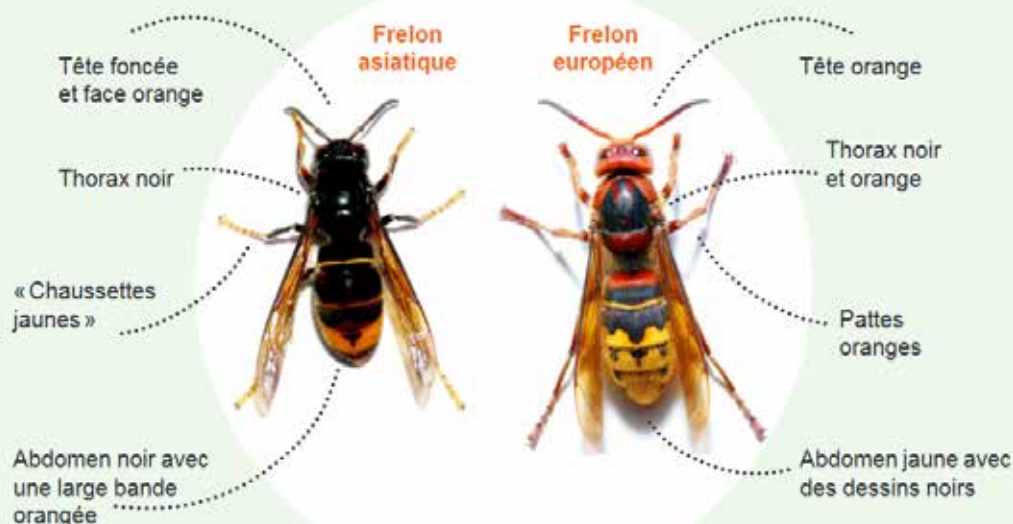
- Une tasse de vin blanc
- Une tasse de bière brune
- Une tasse de sirop de framboise



Attention : privilégier des pièges plus ou moins sélectifs avec possibilité pour les autres insectes non-nuisibles de s'y échapper.

Si vous avez un nid de frelon asiatique chez vous, contactez votre mairie qui vous informera des modalités vous permettant d'obtenir des subventions

Frelon asiatique, le reconnaître





Les Foulées Plémétaises

1^{ère} édition !

Courses et Marches connectées

10 avril 2021 au 10 mai 2021

Marchez ! Courez !
Soutenez les projets
des collégiens !
C'est possible, malgré
le confinement !

Réalisez un parcours de 5 ou 10 km
(circuits libres ou proposés à partir de la salle du Minéral)
ou
Cumulez les km sur le challenge !



5 €

Inscriptions et renseignements :

www.klikego.com (Rubriques « Running » et « Marche »)

<https://www.facebook.com/APEcollegeLouisGuilloux>

ape.college.guilloux@gmail.com

Retrait des lots : 10 avril au collège

5 mai (salle des associations, Mairie de Plémet) ou en juin au collège

Seul, en famille, avec des
amis*, à Plémet ou ailleurs...

Restituez une preuve de
votre participation ...

Et gagnez des lots !

(Un pour chaque inscription + tirages au sort)

* Dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
L'association se réserve d'ailleurs le droit d'annuler
ou modifier l'événement en cas de force majeure.



APE du collège Louis Guilloux Plémet



Cyclo-club du Ninian



Une dizaine de membres du Cyclo-Club du Ninian se sont retrouvés pour un après-midi « nettoyage » des abords de la Rocade.

« Lorsque nous faisons nos randonnées, nous voyons les déchets lancés dans les fossés. Ce n'est pas respectueux de l'environnement en général ni de notre territoire. Nous avons décidé de nettoyer la rocade et une partie de la D1. C'est une action civique pour nettoyer les incivilités des gens », a expliqué Annick Chapron, secrétaire de l'association.

Après 3h de collecte, 9 sacs de 100 litres ont été remplis de plastiques, cartons, canettes, sacs, verres, ainsi que de nombreux masques sanitaires.

La municipalité félicite cette initiative.

Club d'éducation canin



Les 13 et 14 mars 2021 s'est déroulé le premier concours d'obéissance canine organisé par le Club d'Éducation Canine de Plémet sous le jugement de Mr Boisseau avec le soutien de la Mairie de Plémet et l'autorisation du préfet des Côtes d'Armor. Ce concours a réuni 34 participants venant des Côtes d'Armor, du Finistère, de Normandie, de la Région Parisienne, des Pyrénées Orientales et des Deux Sèvres et le pointage des concurrents compte pour les Championnats de France devant se dérouler en Août prochain.

Compte tenu de la pandémie actuelle, nous avons été contraints de réduire le nombre de participants. 15 concurrents étaient du club de Plémet. 10 ont obtenu leur Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation avec une mention excellent. 1 a obtenu son brevet lui donnant droit de participer aux classes supérieures. 3 participants du club ont obtenu 1^{ère} place ex aequo, une 4^{ème} place et une 5^{ème} place en classe 1 et un dernier en classe 2 finit 6^{ème}.

Je tiens à remercier Mme Le Maire pour sa confiance Mr Fernandez pour son accompagnement concernant l'organisation de ce concours L'association de Saint Jacques et surtout tous les bénévoles qui ont œuvré pendant ces 2 jours.

Familles Rurales



Les contes et légendes de Bretagne sont venus rythmer les vacances de l'accueil de loisirs de Familles Rurales Plémet. En moyenne quotidiennement le centre a accueilli une trentaine d'enfants.

Les enfants se sont amusés autour des histoires de Merlin et des chevaliers de la table ronde. Les Korrigans ont aussi croisé plusieurs fois notre chemin afin de nous faire quelques farces et organiser nos chasses aux trésors.

L'équipe d'animation était composée de Céline Prigent (directrice de l'association en remplacement d'Edith Goarin),

Magali, Noëline, Elouan et Justine (animateurs).

Le projet pédagogique des mercredis de mars à avril amènera les enfants et l'accueil de loisirs dans l'Espace.

Inscriptions via le portail Familles de LCBC ; en cas de nouvelle famille, merci de prendre contact au préalable auprès de la Directrice au 06-69-44-22-10 ou sur afr.plemet@gmail.com



Toujours belle la vie



Pendant ce 2^e confinement, l'association « Toujours Belle La Vie » reste active auprès des résidents de la Résidence La Croix Gréau malgré les contraintes sanitaires. Le nombre de bénévoles est évidemment limité.

Elle intervient chaque jour pour agrémenter les après-midis des

résidents et aussi soutenir le personnel dans ce contexte elle accompagne le samedi après-midi aux visites organisées pour les familles ne pouvant venir la semaine. Des bénévoles gardent le contact avec les résidents par des appels téléphoniques.

En janvier, l'association a tenu à offrir la galette des rois aux résidents, aux personnels et au Dr Le Maguet. Bien sûr les familles manquaient mais les résidents ont pu passer un agréable moment. Un roi et 7 reines ont été couronnés. Jeux de sociétés, activités manuelles, dégustation crêpes, chant et discussion remplissent les après-midis. Avec Camille, les résidents effectuent leurs séances hebdoma-

naires grâce aux vidéos de Gaëlle et Alban. Cependant les résidents attendent avec impatience le retour des familles, amis, qu'on peut espérer proche grâce à la vaccination.

L'association TBLV n'a pu organiser son fest-deiz prévu le 14 mars mais espère que la situation sanitaire permettra l'opération plat à emporter en septembre. En attendant, continuez à prendre soin de vous et de vos proches.



Main dans la main



L'association Main dans la main de La Prénessaye en partenariat avec les deux boulangeries Plémétaises et l'épicerie café des sports de La Prénessaye lance une opération de viennoiseries, pour aider Manon.

Cette jeune femme de La Prénessaye de 22 ans atteinte de spondylolisthésis, qui a entraîné une paraplégie, A BESOIN DE NOUS, pour l'achat de son fauteuil roulant et l'aménagement de sa voiture.

Il lui faut 13000 € (aide de la sécurité sociale 558 €)

Merci de la soutenir soit :

- en achetant brioches de 450 gr ou 550 gr, lots de 6 croissants ou lots de 6 pains au chocolat, dont une partie du prix reviendra à l'association
- en achetant des plats cuisinés en conserves (saucisse bretonne aux lentilles), Tajine de volaille aux algues ou Bœuf bourguignon dans les magasins partenaires, au prix de 6,50 € le bocal

Des boîtes sont à disposition dans les commerces pour recevoir des dons (chèques ou espèces). Les chèques libellés au nom de l'association peuvent également être envoyés à l'adresse :

Association Main dans la main

Mairie

2 place de la mairie

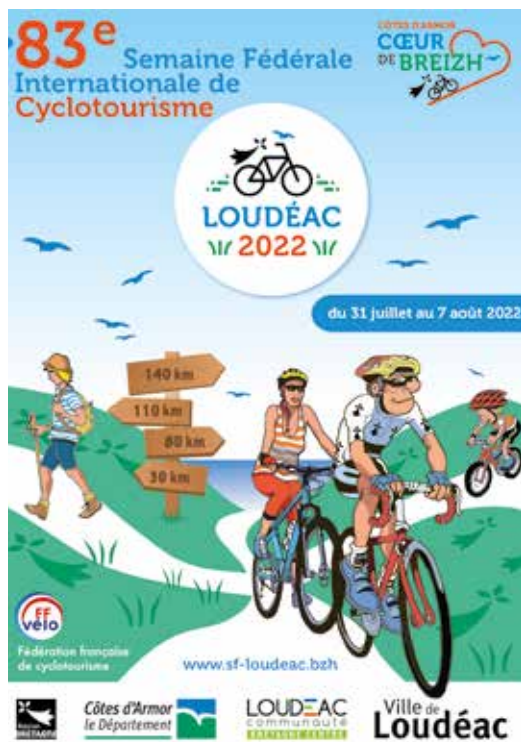
22210 LA PRENESSAYE

Vous recevrez en retour un reçu fiscal

Tous les bénéfices sur les viennoiseries, et la totalité des dons seront reversés à Manon.

Renseignement par mail : maindanslamain@hotmail.fr

83^{ème} Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme



83^{ème} Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme
RECHERCHE HÉBERGEMENT
CHEZ L'HABITANT

→ Vous disposez

- D'une maison
- D'un appartement
- D'une ou plusieurs chambres disponibles

Du 30 Juillet au 07 Août 2022
 Alors recevez un ou plusieurs Cyclotouristes chez vous !

→ Contacts

MICHEL Jean Gildas
 13, Rue de la Ville Néant
 22350 LANGUEUX
 Tél : 07 61 45 66 30

GEORGELIN Michel
 5, Rue du Berry
 22350 LANGUEUX
 Tél : 06 42 90 40 50

Mail : hebergementf2022@gmail.com

kings voitures, cars et vélos, les chapiteaux, les campeurs. C'est le point de départ de tous les circuits routes, des randonnées pédestres et des excursions touristiques.

Des Circuits Touristiques pour les cyclos.

Les 12 000 participants français et étrangers s'attendent à parcourir des circuits tout spécialement répertoriés pour profiter de toutes les richesses patrimoniales, culturelles, gastronomiques... d'une région et d'un territoire.

Ces circuits aux noms évocateurs de « Kreiz Breizh », « sur la trace des champions », entre Scorff et Blavet » ...sont prévus sur 7 jours, en étoile autour de Loudéac. Chaque jour, 3 à 4 parcours sont établis, en boucle, autour de point d'accueil ; avec un départ/arrivée à l'hippodrome.

4 journées spécifiques sont réservées aux vététistes avec leurs points d'accueil.

Près de 12 000 cyclotouristes sont attendus pendant une semaine sur Loudéac et sa région du **31 juillet au 7 août 2022**.

L'hippodrome de Calouët réservé aux cyclos.

Le théâtre opérationnel de ce regroupement sera situé à l'hippodrome dans les structures couvertes avec tous ses espaces extérieurs.

Y seront accueillis les exposants nationaux et locaux, les traiteurs, les buvettes, les par-

PASS CULTURE – pass.culture.fr

le pass Culture, c'est
 une appli qui rassemble
des centaines de propositions artistiques et culturelles
 près de chez soi
 si j'ai **18 ans**
 je dispose de **500 €** pour réserver des places de spectacles, de cinéma, d'expositions, des jeux vidéo, des cours de danse, de théâtre, de musique, d'art plastique, et encore plein d'autres activités.

je m'inscrits dès maintenant sur pass.culture.fr

le pass Culture... une large offre culturelle

<p>places et abonnements</p> <p>de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...</p>	<p>cours et ateliers</p> <p>de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...</p>	<p>biens matériels</p> <p>livres, BD, DVD, disques, vinyles, œuvres d'art, instruments de musique... limités à 200 euros</p>
<p>biens numériques</p> <p>jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne limités à 200 euros</p>	<p>rencontres</p> <p>avec les artistes, conférences, dedicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...</p>	<p>visites</p> <p>de musées, de lieux historiques, de centres d'art...</p>

Nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

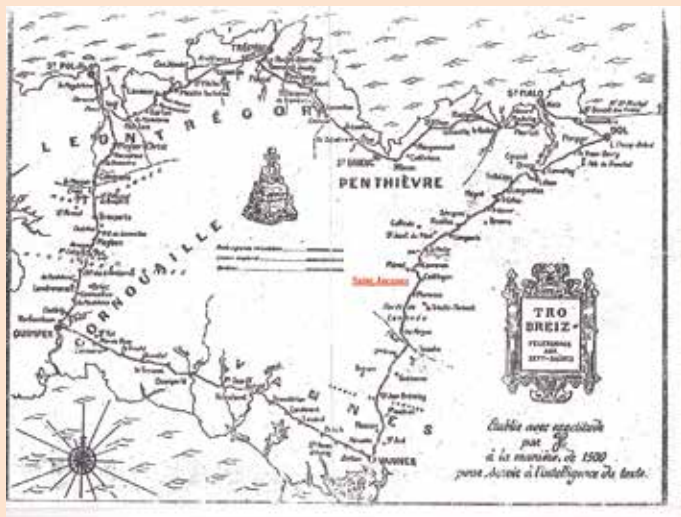
Pour les jeunes de 18 ans

Le pass Culture est une web-application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 500€ pendant 24 mois pour découvrir et

réserver propositions culturelles de proximité et offres numériques.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens physiques (livre, CD...) et de biens numériques (ebook, VoD...) sont chacun plafonnés à 200€.

Voies Romaines



QUARTIER de SAINT JACQUES : voies anciennes, les anciens sites desservis, les pèlerinages.

A Plémet, dans le secteur de Saint Jacques, on croise régulièrement des marcheurs, souvent guide en main, certains venant de l'autre bout de la France. Lorsque la chapelle de saint Jacques est ouverte, ils y font une halte avant de reprendre leur marche vers Corseul ou Vannes. Certains marchent vers sainte Anne d'Auray.

A l'occasion ces randonneurs, pèlerins, ou cyclistes, parfois en groupe, nous rappellent que depuis l'an 50 avant Jésus Christ, deux routes historiques traversent ce coin de Plémet : les anciennes voies gallo-romaines, Rennes-Carhaix et Corseul-Vannes, « chemin de l'Etra ». L'axe Corseul-Vannes est devenu au Moyen Age un des chemins de pèlerinage de saint Jacques de Compostelle et du Tro-Breiz. L'association « amis de saint Jacques de Compostelle » des Côtes d'Armor, contacte chaque année le Comité de saint Jacques pour mettre à jour son guide, Plémet étant une des 5 dernières communes des Côtes d'Armor avec l'existence d'un Pardon de saint Jacques et de sa fête.

Ces voies antiques traversent les villages de Branro, le Breil Tual, Maupertuis, Saint Jacques, la Pierre Longue pour la voie Corseul-Vannes et La Mégrière, le Breil Tual, la Fourchette, Jéguet, le bourg de Plémet, les Marteaux vers La Prénessaye, pour la voie Rennes-Carhaix.

Un axe complémentaire bifurquait à Maupertuis passant par La Bréhaudière, La Pierre, La Ville Robert, Fahélau vers Moncontour et la baie de Saint Brieuc. Il reliait la Trinité Porhoët à Moncontour, chefs-lieux. Des études évoquent aussi sa connexion entre Corseul, Le Vaublanc et La Chêze.

Depuis l'an 50 avant Jésus Christ, la voie Corseul-Vannes qui passe par saint Jacques à Plémet, reliait les peuples Coriosolites, ayant Corseul comme capitale, au peuple des Véné-

tes, ayant leur capitale à proximité de Vannes. Ces peuples pratiquaient aussi le commerce avec « l'île de Bretagne », la Grande Bretagne.

Un maillage de voies secondaires desservait une grande partie du territoire et des domaines particuliers, à pied, à dos d'homme ou avec des bêtes de somme. Ces axes ont desservi au Moyen Age plusieurs édifices existant à proximité de ces routes : la motte féodale (fortification de terre) de Bodiffé, le prieuré de Trémeleuc, le château fortifié de Launay Guen et le Prieuré le Ménéhy à Laurenan, la motte féodale de Coëtlogon, l'enceinte fortifiée de Fort Créno-la Ville Glais à St Barnabé, le château fortifié du Cambout, la motte féodale « le camp des Rouets » à Mohon...

Entre La Bréhaudière, le Breil Tual, saint Jacques, La Pierre Longue, plusieurs croix, du 17ème siècle, sont encore en place au bord de la route. Depuis le Moyen Age, des pèlerins de saint Jacques de Compostelle et du Tro-Breiz, se dirigent vers Vannes et vers port saint Jacques, pour certains d'entre eux, pour emprunter un bateau vers saint Jacques de Compostelle. D'autres pèlerins continuaient à pied leur pèlerinage. Au bord de cette route, une ancienne chapelle de Saint Jacques avait été construite en bois. Elle a précédé la chapelle actuelle bâtie en 1872.

Ces voies romaines, parfois anciens chemins gaulois, bombées, bordées de fossés, faisaient communiquer Rome avec les extrémités du monde romain. A cette époque, à leur intersection du Breil Tual, passaient probablement entre autres, des armées, des artisans, commerçants, colporteurs, pèlerins, porteurs de missives, voyageurs, hommes de loi accompagnés d'une suite de domestiques. Les marchandises les plus lourdes étaient transportées par chariots ou charrettes. Le long de ces routes, les voyageurs trouvaient les commodités pour se restaurer, changer de monture ou être hébergé pour la nuit.

Au fil des siècles, ces routes ont participé à l'histoire et à la construction de la Bretagne : l'arrivée des Bretons de Grande Bretagne et la christianisation à partir de l'an 400, principalement par les Gallois, puis la création des différents comtés, puis du royaume et du duché de Bretagne entre l'an 400 et 1500.

Il faudra attendre le siècle de Louis XIV, à partir de 1651, pour que de nouvelles routes remplacent ces routes antiques, dont en Centre Bretagne Est, les nouveaux axes Rennes-Ploërmel-Josselin-Pontivy-Carhaix et St Brieuc-Moncontour-Loudeac-Lochiné-Vannes, faisant une intersection près de Rohan.

Sources :

Les Chemins du Tro Breiz – Guide Lepère
Site internet Voies Romaines de Bretagne
Dossier CeRAA 1995 – L. Langouet
Yvon Autret Université de Brest
Association la Truite du Ridor
Journal Cotes d'Armor-janvier 2020
Les voies romaines en Bretagne – Jean-Yves Eveillard
Carte réseau routier 1765 – Le Noach-Benferhat

Comité de saint Jacques – Plémet

Bienvenue !

Légumes et Fruits du Mené

Yuliya, Bruno et Maxime
07.80.35.74.98 / 07.80.11.24.95

Site : www.lfm22.fr
Facebook : Légumes et fruits du Mené Plémet
Mail : infos@lmf22.fr

Château de Launay Guen

Nathalie et Brendan CORNEC
gîte et parc paysager

07.61.93.51.31

contact@chateaulaunayguen.com

Atelier sur les souvenirs

ATELIERS sur les souvenirs
 Animé par Brigitte Mouchel, en résidence d'artiste sur le territoire pendant trois mois, cet atelier c'est déroulé sur trois séances avec pour thème « Le Souvenir et la Mémoire ». A partir de photographies anciennes, les stagiaires ont imaginé des textes exprimant leurs ressentis face aux images, ce qu'elles leur ont inspiré : rêves, amitié, soirée partagée, travail, famille...
 Au terme de la résidence d'artiste, mi-juin, un livre sera édité, restituant les travaux réalisés dans les bibliothèques et médiathèques et dans les établissements scolaires inscrits.



Atelier autour de « la lecture augmentée »

Le mercredi 2 juin de 14h30 à 16h :
 Le réseau des bibliothèques propose un atelier autour de la lecture augmentée pour les 6-10 ans. La lecture augmentée combine le support livre papier et un support numérique. En utilisant l'album de Léna Mazilu « Ecoute les oiseaux » et l'application « Birdie Memory » cet atelier propose une découverte interactive du chant des oiseaux européens des plus communs ainsi qu'un quizz et un memory autour des oiseaux.
 L'atelier est gratuit, limité à 5 personnes et s'adaptera aux conditions sanitaires du moment.
 Renseignement et réservation auprès de la bibliothèque : 02 96 25 68 33 / mediatheque@plemet.fr

Séance « Bébé Lecteur » le 2^{ème} mercredi de chaque mois
Mercredi 12 mai 9h45-10h30 – Thème la journée de bébé
Mercredi 16 juin 9h45-10h30 – Thème l'eau

Prix manga 2020



Compte tenu des conditions sanitaires, le club manga n'a pu être maintenu correctement au Collège Louis Guilloux depuis la rentrée. Toutefois, l'annonce des lauréats du Prix Manga 2020 organisé par la bibliothèque de Plémet a tout de même eu lieu en présence des collégiens ; les jeunes ont plébiscité «*Legendary Love*» de Keiko Sakano aux éditions Soleil Manga



dans la catégorie Shojo, «*Classroom for Heroes*» de Shim Araki aux éditions Doki Doki dans la catégorie Shonen et «*Magus of the Library*» de Mitsu Izumi aux éditions Ki-oon dans la catégorie Seinen.

A vos casseroles

Poêlée de St-Jacques aux échalottes

Recettes pour 6 personnes : ● 24 noix de St-Jacques, 12 échalottes, 130 gr de beurre, 6 brins de persil plat pour le décor, 5 cl de vinaigre de piveau blanc, 1 c. à soupe de miel, sel et poivre du moulin.

Préparation : 20 mn / Cuisson : 20 mn

- 1 Rincez et épongez les noix de saint-jacques. Retirez le petit muscle blanc sur le côté. Réservez les noix dans une assiette recouverte de film alimentaire au réfrigérateur.
- 2 Pelez et émincez les échalotes. Faites fondre 80 g de beurre dans une poêle et faites-les confire pendant 15 minutes. Déglacez la poêle avec le vinaigre de piveau blanc. Salez et poivrez. Réservez au chaud.
- 3 Faites fondre le beurre restant dans une poêle et ajoutez les noix de saint-jacques. Faites-les cuire environ 1 minute 30 de chaque côté (adaptez le temps de cuisson selon l'épaisseur). Incorporez le miel et mélangez. Salez et poivrez en donnant 3 tours de moulin.
- 4 Répartissez la fondue d'échalote dans les assiettes et posez les noix de saint-jacques dessus. Décorez de quelques feuilles de persil plat. Servez aussitôt.



500 trucs et astuces

- **On retrouve un linge bien blanc :** Grâce à nos grands-mères, on peut profiter de nombreuses solutions pour redonner de l'éclat à un linge blanc qui a jauni ou qui est devenu terne. On pense notamment au bicarbonate de soude ou au citron... Mais il y a un autre ingrédient naturel qu'on oublie souvent alors qu'il a tout pour remplir cette mission : le savon de Marseille. Oui, il ne fait pas que laver ou éliminer certaines taches. Il arrive aussi à (re)blanchir le linge !
 - Diluez du savon de Marseille dans une bassine d'eau.
 - Laissez tremper votre linge.
 - Rincez.
- Pour les traces ou voiles gris plus tenaces :
 - Frottez votre linge humide de façon à laisser une couche de savon de Marseille.
 - Laissez poser au moins 1h.
 - Rincez !

Sudoku

		1	8		4		
5	8						1
		6	5	1	2	9	8
4		3		5	9		
1	7	9	4	8	5	3	2
		3	2	7			4
3	9	5	6	4	8		
	6					5	9
		7		2	3		

Dictons

Au mois d'avril – tout oiseau fait son nid – hormis la caille et la perdrix – et le rossignol joli.

Saint Mamert, Saint Pancrace, Saint Gervais – Font à eux trois un petit hiver

Froid mai, chaud juin, remplissent les granges jusqu'aux coins

Naissances

PLÉMET

- 14 décembre 2020 – Emma FOLLIARD
- 15 décembre 2020 – Robin GUILLOU
- 5 janvier 2021 – Catalina HOARAU
- 13 janvier 2021 – Mathéo MALET
- 22 janvier 2021 – Yuna LEVOYER
- 25 février 2021 – Lily FORGUE
- 17 mars 2021 – Naomi COLLET
- 31 mars 2021 – Mélinda ADAM
- 31 mars 2021 – Aria MIER
- 1^{er} avril 2021 – Séléna VEILLET
- 12 avril 2021 – Victoire TEIXEIRA MARTINS
- 12 avril 2021 – Charles TEIXEIRA MARTINS
- 20 avril 2021 – Yuna OMNÈS
- 23 avril 2021 – Lissandro IZEL

LA FERRIÈRE

- 13 septembre 2020 – Arthur BRIAND
- 7 janvier 2021 – Tang JUMELAIS
- 22 mars 2021 – Aynah SOIDRIDINE



Décès

PLÉMET

- | | |
|---------------------------------------|------------------|
| ● Thérèse LEQUEUCHE épouse BOUVRY | 11 décembre 2020 |
| ● René LE BRESTEC | 18 décembre 2020 |
| ● Annick LOUESDON veuve ROCHARD | 6 janvier 2021 |
| ● Monique MAILLET veuve LE MERDY | 7 janvier 2021 |
| ● Michel LACHET | 15 janvier 2021 |
| ● Yolande CHAPRON | 20 janvier 2021 |
| ● Karen HOLT épouse WILLIAMS | 24 janvier 2021 |
| ● André HEMON | 26 janvier 2021 |
| ● Jacqueline LAPOTRE épouse LE BRETON | 30 janvier 2021 |
| ● Félicité BAYON veuve LE BOUCHER | 2 février 2021 |
| ● Odette RUBON veuve PROD'HOMME | 6 février 2021 |
| ● Annick CAZO veuve JEGOUX | 23 février 2021 |
| ● Delphine MOVAN épouse PILLOT | 27 février 2021 |
| ● Aymeric BRION | 19 mars 2021 |
| ● Jeannine DENECE | 26 mars 2021 |
| ● Sidonie DABOUDET veuve GOUDELIN | 27 mars 2021 |
| ● Hélène GABORIAU veuve DANIEL | 31 mars 2021 |
| ● Odile PECHEUR | 3 avril 2021 |
| ● Andrée SIMON veuve FLAGEUL | 13 avril 2021 |
| ● THOMAS LE BRETON | 14 avril 2021 |
| ● Robert JAGOREL | 25 avril 2021 |
| ● Madeleine RIO veuve LHOMME | 26 avril 2021 |

LA FERRIÈRE

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| ● Simone LOUESDON veuve RAULET | 9 janvier 2021 |
| ● Ange RIO | 12 janvier 2021 |
| ● André JOSSE | 15 février 2021 |
| ● Georges BRUNEL | 5 mars 2021 |
| ● Anne MACÉ veuve BLOT | 9 avril 2021 |



Mariages

PLÉMET

- Emilie VEILHAN et Boris LEMAIR - 20 février 2021



Les déchetteries

- Loudéac** : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45
Plémet : du Mardi au Samedi de 14h à 17h45
La Chèze : le Lundi de 14h à 17h45 /les Jedis et Samedis de 9h à 11h45

Permanence conciliateur

M. André RAULT assure une permanence en Mairie de Plémet, sans rendez-vous le 1^{er} vendredi de chaque mois de 14h15 à 17h (aucun appel téléphonique ou démarchage à son domicile ne sera accepté).

Permanence assistante sociale

M^{me} LAUDIGNON assure une permanence à la Mairie de Plémet tous les mercredis de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre au 02 96 28 11 01 auprès de son secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

Permanences des élus

- M^{me} Le Maire : les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.
Adjoints : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.
 ● Samedi 15 mai : Delphine BEUREL
 ● Samedi 22 mai : Didier PIGNARD
 ● Samedi 29 mai : Chantal NEVO
 ● Samedi 5 juin : Patrick RAULT
 ● Samedi 12 juin : Elisabeth POINEUF
 ● Samedi 19 juin : Ronan FERNANDEZ
 ● Samedi 26 juin : Elodie BOUTBIEN
 ● Samedi 3 juillet : Pierre-Yves BLOUIN
 ● Samedi 10 juillet : Delphine BEUREL

Recensement militaire (ou «recensement citoyen»)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents), entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de son anniversaire. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

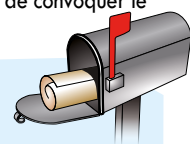
Ouverture Mairies

PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10
 Fax 02 96 25 65 90 - accueil@plemet.fr - www.plemet.fr
 Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30
 Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59
 Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30



Services du CIAS

- cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh
 - Aide et soins à domicile : 02 96 66 09 06
 - Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61
 - Transport à la demande : 02 96 66 09 09

Maison des Services Publics de Loudéac

- 15 rue de Moncontour - 22600 LOUDÉAC - Tél. 02 96 66 48 37
 ● CAF : 08 10 25 22 10
 ● CPAM : 3646
 ● CARSAT : 3960
 ● CICAS : 08 20 20 01 89
 ● Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
 ● Passeport Biométrique : 02 96 66 48 38
 ● Carte Nationale d'Identité : 02 96 66 48 38
 ● Immatriculations : 02 96 66 48 40
 ● UFC que choisir : 02 96 78 12 76
 ● Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17

Enfance

- Assistantes maternelles**
 La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie.
Horaires du Multi accueil
 Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
 Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

- Relais parents assistants maternelles**
Loudéac Communauté Centre Bretagne
 4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50
 Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Personnes sourdes et malentendantes : 114
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22